



**INITIATIVES
TERRITOIRES**
77 - 91 - 94

**Soirée formation MG
SRP-IMG – 08 décembre 2020**

LE DISPOSITIF INITIATIVES TERRITOIRES 77 91 94

- **Historique** : Initiateurs (CDOM 94 / UPEC) et territoires cibles (94, 91 et 77)
- **Pourquoi** : optimiser l'offre de soins ambulatoires
- **Comment** : accompagnement personnalisé et information des internes en médecine générale
 - Projet professionnel
 - Stages et remplacements
 - Vie personnelle
- **Avec qui** : acteurs de la démographie médicale / territoires



Et concrètement... ?



Selon le niveau de maturité de vos projets

Projet à construire

Projet à affiner

Projet à localiser

Projet à concrétiser

Besoins ponctuels



PROJET A CONSTRUIRE OU A AFFINER

- Retours d'expérience (stages, remplacements...)
- Pistes de réflexion
- Présentation des structures et modes d'exercice
- Compagnonnage
- Informations diverses relatives à votre cursus (CESP, aides transport / hébergement...) ou à des options clé (remplacement, adjuvat...)



PROJET A LOCALISER

- Point sur vos ambitions
- Visibilité sur les opportunités territoriales
- Mise en relation avec les acteurs de terrain
- Suivi de l'évolution de votre projet et de vos démarches



PROJET A CONCRETISER

- Information sur les aides auxquelles vous pourrez prétendre (ARS, CPAM, CR...)
- Information sur les démarches
- Orientation « relais » vers les interlocuteurs adaptés à vos besoins (PLAI, constitution de dossiers...)
- Relances
- Aide à la réalisation de projets de groupe



BESOINS PONCTUELS HORS ACCOMPAGNEMENT

- Dossier de demande d'aides transport / hébergement, bourse du CD 91, aide du CD 77...
- Aide à l'obtention de logements dans le cadre des stages
- Recherche d'interlocuteurs ou de réponses lorsque vous ne savez pas à qui vous adresser (perte de tampon médical...)



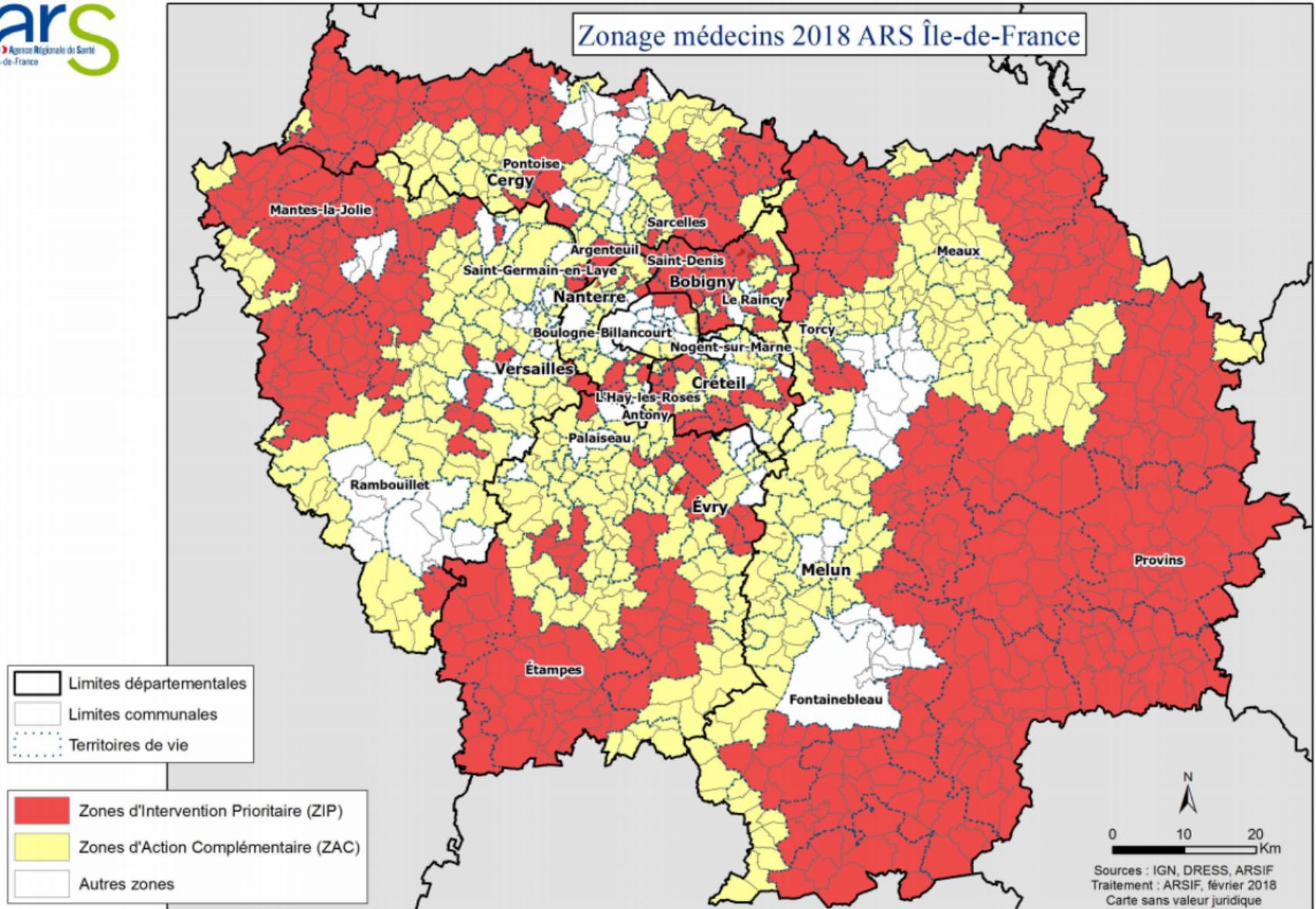
Focus sur les aides aux internes



Le zonage



Zonage médecins 2018 ARS Île-de-France



CESP : contrat d'engagement de service public

QUOI : allocation mensuelle de 1200 € brut

POUR QUI : étudiants et internes en médecine (dès la 2^{ème} année)

QUEL ENGAGEMENT : exercer en zone sous-dotée sur une durée équivalente, ou d'au moins 2 ans

QUELS MODES D'EXERCICE : libéral, salariat, mixte, remplacement, ville/hôpital

COMMENT : dépôt des dossiers à la scolarité (pour transmission à l'ARS –
Référente régionale : Aurore DOLLO / aurore.dollo@ars.sante.fr)



Allocation transport de l'APHP

QUOI : allocation mensuelle de 130 € brut, dédiée aux déplacements véhiculés vers les lieux de stages ambulatoires

POUR QUI : internes en médecine (et étudiants en médecine)

QUELLE CONDITION : au moins 1 site de stage éloigné de plus de 15km de l'APHP (rue Victoria – Paris) ET du domicile

QUEL RENONCEMENT : tout autre dispositif de prise en charge partielle ou totale des frais de transport

COMMENT : envoi du formulaire de demande au BDI - APHP
(bdi.aphp.sap@aphp.fr)



Allocation hébergement de l'APHP

QUOI : allocation mensuelle de 300 € brut, dédiée à l'hébergement dans le cadre des stages ambulatoires

POUR QUI : internes en médecine

QUELLE CONDITION : au moins 1 site de stage situé en zone sous-dotée

QUEL RENONCEMENT : hébergement (collectivité ou établissement public) ou logement gratuit ; aide financière (collectivité)

COMMENT : envoi du formulaire de demande au BDI - APHP
(bdi.aphp.sap@aphp.fr)



Bourse du conseil départemental de l'Essonne

QUOI : bourse de 6600 € nets non imposables par année d'internat

POUR QUI : internes en médecine

QUEL ENGAGEMENT : exercer au moins 5 ans dans une zone sous-dotée du département après obtention du diplôme

COMMENT : envoi du formulaire de demande avant le 31 décembre à :
etudiants-sante@cd-essonne.fr



Focus sur les aides à l'installation



Le CAIM (Contrat d'Aide à l'Installation Médecins)

QUOI : aide forfaitaire de 50 000 € (pour 4j / sem ou plus)

POUR QUI : médecins installés depuis moins d'1 an en ZIP

QUEL ENGAGEMENT : exercer au moins 2,5j / sem pendant 5 ans min. ; exercer en groupe en secteur 1 ou 2 OPTAM ; participer à la PDSA

COMMENT : signature d'un contrat tripartite avec la CPAM et l'ARS (contacter le service relations avec les PS / 3608)



Le PTMG (Praticiens Territoriaux de Médecine Générale)

QUOI : garantie de rémunération de 6900 € par mois (pour 165 consultations minimum) ; complément de rémunération (après 3 mois) en cas d'arrêt de travail ou congé maternité

POUR QUI : médecins généralistes non signataires du PTMA et installés depuis moins d'1 an en ZIP ou ZAC

QUEL ENGAGEMENT : exercer en cabinet ou en tant que collaborateur libéral en secteur 1

QUELLE DUREE : 1 an, renouvelable 1 fois par tacite reconduction¹

COMMENT : signature d'un contrat la délégation départementale de l'ARS de votre lieu d'installation



La subvention du conseil régional d'Ile-de-France

QUOI : remboursement de 50% des travaux d'installation et/ou acquisition d'équipement, dans la limite de 15 000 €

POUR QUI : professionnels de santé s'installant en Ile-de-France

QUEL ENGAGEMENT : aucun

COMMENT : dépôt du dossier sur la plateforme des aides régionales (mesdemarches.iledefrance.fr) 3 mois avant la commission



Focus sur l'installation



Les modes et structures d'exercice

Remplacement

- Non thésé : licence de remplacement
- Thésé

Libéral (collaborateur, associé, titulaire)

- MSP
- Cabinet de groupe ou isolé
- Exercice mixte

Salariat

- Hôpital
- Centre de santé (CSP, CMS)
- Exercice spécifique (PMI, CSAPA...)
- Exercice mixte



Les opportunités territoriales

- [Postes à pourvoir en IDF \(femasif.fr\)](http://femasif.fr)
- [Soigner en Île-de-France - Annonces Installation / Remplacement \(soignereniledefrance.org\)](http://soignereniledefrance.org)
- [RemplaFrance - Annonces Médicales et Paramédicales. Libéral Salariat](http://RemplaFrance.com)
- Bouche à oreilles
- Lieux de stage et/ou remplacement
- CDOM
- Initiatives Territoires 77 91 94



Pour conclure...



VOTRE DISPOSITIF !

- Mis en place pour vous
- Qui va vivre et évoluer grâce à vous
- Qui se tient à jour de vos réalités et préoccupations

**Entretiens individuels
en visio sur RV**

**Groupe d'échanges en
visio (21 décembre)**



CONTACT



INITIATIVES
TERRITOIRES
77 - 91 - 94



Sandrine PARIS
Chargée de Mission

06 38 73 24 43

gep-77-91-94@ordre.medecin.fr



**MERCI DE
VOTRE ATTENTION !**

